

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1221

**Artikel:** Formation supérieure non universitaire : les HES dévoilent un système bien confus  
**Autor:** Bory, Valérie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015567>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les HES dévoilent un système bien confus

*La mise sur pied des Hautes écoles spécialisées oblige à une restructuration complète du système d'enseignement tertiaire non universitaire en Suisse, qui se caractérise par une extrême confusion, comme l'écrit le rapport bernois de la direction de l'Instruction publique, le premier à dessiner les grands traits de ses HES.*

## PROJET DE LOI SUR LES HES

Il est précisé que les conservatoires, académies d'arts, écoles du domaine paramédical ou social, dépendant exclusivement des cantons, pourraient être soutenues par la Confédération (...), pour autant que le Parlement mette à disposition les moyens financiers supplémentaires requis (...)

La LHES, acceptée par le Conseil des Etats, devait passer au national à la session de juin, mais le dossier a été repoussé à la session d'automne, cédant sa place à la Loi sur les cartels.

## EN EUROPE

La majorité des pays européens proposent un enseignement supérieur non universitaire depuis les années 70. L'Allemagne en est un exemple. Les HES y sont, pour la plupart, d'anciennes écoles supérieures spécialisées. Ce qui explique d'ailleurs que la Confédération se soit fortement inspirée de l'exemple allemand. En Autriche aussi où l'enseignement tertiaire non universitaire est encore embryonnaire, le système allemand sert très souvent de référence. Pas étonnant. En Allemagne, tout comme en Suisse et en Autriche, l'apprentissage a le rang de formation secondaire du 2<sup>e</sup> degré. Alliant théorie et pratique, c'est un système très apprécié, en Suisse alémanique tout particulièrement.

(vb) En Suisse, les formations dépendant de l'OFIAMT seront les premières à se transformer en HES (hautes écoles spécialisées), on le sait. Là, pas trop de problème, puisque, dépendant d'une loi fédérale, elles sont donc unifiées dans leurs définitions comme dans leur cursus, sur tout le territoire. Ces premières HES concerneront les écoles d'ingénieurs, celles qui dispensent une formation en économie d'entreprise, ainsi que les écoles d'art appliqué, y compris les arts visuels (ex Ecoles des Beaux-Arts).

Pour comprendre quelque chose dans le vaste réseau qui se dessine, il faut accepter que beaucoup d'incertitudes règnent encore et qu'elles se lèveront, on l'espère, au fil de la mise sur pied par étapes du nouveau système, à un train d'ailleurs inhabituel en Suisse.

Ainsi parle-t-on toujours de dix HES. Ce chiffre n'est pas inscrit dans la Loi fédérale (LHES); il n'est qu'un ordre de grandeur, avancé par Jean-Pascal Delamuraz. On croit aussi qu'autant de HES, autant de sites. Alors que le label HES coiffera des regroupements divers, des mises en réseau de formations déjà existantes, et recouvrira différentes écoles. On croit encore que les formations cantonales, qui ne dépendent pas de l'OFIAMT, ne pourront pas devenir des HES, parce que la Confédération n'a pas prévu de les financer. Il y va pourtant de l'avenir des écoles supérieures d'art, de musique, des métiers de la santé, du social – l'enseignement relève de législations cantonales particulières. Rappelons que ces voies sont pourtant bel et bien reconnues dans la LHES (voir marge).

Il faut savoir qu'actuellement, les écoles en charge de ces formations, écoles aux statuts disparates, fédéralisme oblige, mais aussi libéralisme oblige, reçoivent déjà des subventions fédérales, cantonales, communales. Certaines dépendent d'un statut privé, voire communal. Ainsi, l'Ecole technique supérieure de Zurich dépend d'un institut privé et touche des subventions de la Confédération et du canton. L'école des arts décoratifs de Zurich appartient à la Ville. D'autres encore s'en sortent avec un écolage très élevé. Ainsi, il faut déboursier environ 40 000 francs pour devenir hygiéniste dentaire, alors que les études de dentiste sont gratuites... Si ces écoles fonctionnent actuellement, le financement de ces futures HES n'est donc pas un obstacle en soi. Dans les cantons, les forma-

tions arts, santé, social commencent déjà à se structurer. Mais malgré un préavis favorable de la Commission éducation, science et culture (DP 1210), il est peu probable que de nouvelles subventions seront disponibles, vu la conjoncture. Aux cantons de s'organiser.

Il faut encore savoir que les différentes traditions dans l'éducation et la formation de part et d'autre de la Sarine compliquent l'unification des filières et des diplômes, qui se doivent dorénavant d'avoir un label national, sous peine d'exclure les Suisses du marché du travail étranger. Par exemple, les professions de la santé ne sont pas de même niveau ici et là. Le cursus des infirmières en Suisse romande est situé au niveau du secondaire supérieur, voire du tertiaire. On entreprend cette formation, qui dure 3 ans, à 18 ans – alors qu'en Suisse alémanique, il suffit que les infirmières fassent une formation de base, suivie d'un apprentissage. Il faudra donc concevoir des HES-santé à deux niveaux, l'un de type préparatoire et l'autre de type universitaire. Notons en passant que tout ce pan de la formation professionnelle est régi par une organisation privée, la Croix Rouge. Voilà qui donne la mesure de la complexité des réformes à venir. ■

La semaine prochaine, DP présentera le projet de Berne, le plus avancé: trois HES, y compris des écoles d'art et, ultérieurement, les professions de la santé et du social.

## HES: genèse

A l'origine de ce chambardement dans la formation tertiaire, on trouve les directeurs d'ETS (Ecoles techniques supérieures), préoccupés par la question de l'eurocompatibilité de leurs diplômes, qui ont initié le débat, en 1991, dans les bruisements d'une adhésion de la Suisse à l'EEE. Il fallait alors lancer un nouveau diplôme, la maturité professionnelle, voie privilégiée de l'apprentissage vers les HES OFIAMT.

L'ancrage de la formation duale dans le tissu des PME suisses a toujours constitué un réservoir de cadres moyens et supérieurs. La nécessité est apparue de tirer vers le haut une formation, jugée lacunaire, celle des apprentis. Pour mémoire, le nombre d'apprentis a passé de 190 000 à 150 000 en moins de dix ans et l'attrait des études longues n'a cessé de croître.